

Annexe 13

Circulaire n°2025-058 du 03/07/2025

Titre : Décharges de service des directeurs des établissements d'enseignement privés sous contrat

A retourner au Rectorat de Créteil Division des établissements d'enseignement privés

Année scolaire 2025/2026

Nom du directeur :

Nombre d'heures d'enseignements assurées à/c du 01/09/2025 :

Nombre d'heures de décharge par semaine :

Nom de l'enseignant à qui sont confiées les heures de décharge :
.....

Statut contractuel
 maître délégué(e) (sur poste vacant, agent temporaire ou suppléant)

Adresse :

Nom et adresse des établissements d'exercice :

N.B : s'il s'agit d'un personnel nouvellement recruté, fournir un dossier complet de maître débutant.

Les décharges de direction inférieures à une demi-décharge (soit 13,50 heures) ne peuvent en aucun cas être attribuées à des maîtres contractuels, mais exclusivement à des maîtres délégués.

A, le

Signature et cachet du chef d'établissement